

LE BRAS
DU
GLORIEUX SAINT CORENTIN

PAR
L'ABBÉ ALEXANDRE THOMAS

AUMONIER DU LYCÉE DE QUIMPER

Dextera sua teget eos et Brachio
sancto suo defendet eos.

(SAC., v. 17.)

QUIMPER

TYPOGRAPHIE ARSENE DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHE

1886

LE BRAS
DU
GLORIEUX SAINT CORENTIN

PAR
L'ABBÉ ALEXANDRE THOMAS

AUMONIER DU LYCÉE DE QUIMPER

Dextera sua teget eos et Brachio
sancto suo defendet eos.
(SAG., v. 17.)

Diocèse de
Quimper & Léon
2004 patrimoine de la région

Document numérisé en 2015

QUIMPER
TYPOGRAPHIE ARSÈNE DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1886

LE BRAS

DU

GLORIEUX SAINT CORENTIN

Dextera sua teget eos et Brachio
sancto suo defendet eos.

(SAG., v. 17.)

Depuis un an, on parle beaucoup dans notre diocèse d'une Relique dont toute la Cornouailles savait l'histoire autrefois, et que les habitants de Quimper regardaient comme le plus précieux trésor de leur ville.

Au moment où le *Bras de saint Corentin* va reparaitre, après un demi siècle d'un oubli presque complet, il a semblé bon d'éclairer les fidèles sur la signification que doit avoir la fête du 12 décembre de cette année 1886.

Déjà beaucoup de personnes ont lu le rapport si bien mené, si intéressant, si concluant que M. l'abbé du Marhallac'h, vicaire général, a présenté à Mgr Nouvel, au mois de mai de l'année dernière, et qui établit l'authenticité du Bras de saint Corentin.

D'autre part, en publiant avec traduction la *Vie inédite de saint Corentin*, écrite au ix^{me} siècle par un auteur anonyme, Dom Plaine, bénédictin de la Congrégation de France, de l'abbaye de Ligugé, a fait précéder le texte du vieil hagiographe, d'une étude consciencieuse et savante sur les *diverses translations du corps de saint Corentin et l'état actuel de ses reliques*. Ce travail renferme certains détails qui étaient inconnus lorsque fut composé le rapport officiel.

Ces deux études se complètent l'une l'autre, et leur rapprochement permet de faire la lumière plus complète sur l'histoire des Reliques de notre saint patron. Ceux qui ont lu le rapport de M. du Marhallac'h et les prolégomènes de Dom Plaine à la vie de saint Corentin, n'auront donc à trouver ici rien de nouveau.

Il pourrait être bon d'ajouter qu'une *notice historique* n'ayant pas le même but qu'un *rapport*, l'auteur de cet opuscule a cru devoir suivre l'ordre naturel des faits, tandis que dans le *rapport* il était indispensable de suivre l'ordre des découvertes successives qui se sont produites au cours des études sur l'authenticité de la Relique.

Ce qui va suivre a paru en articles détachés dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Quimper et de Léon, et trouvera plus tard sa place dans la *Vie de saint Corentin*, (histoire de son culte).

I

« A la mort du premier et du plus illustre évêque de Quimper, son corps fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, en face du maître-autel. Il y demeura quatre cents ans, entouré de respect et d'hommages. » Ce respect s'était si bien accru avec les siècles, qu'une superbe basilique venait d'être élevée sur le tombeau vénéré, grâce à la générosité des fidèles, quand survinrent les invasions normandes qui, pendant une période de près de cent années, couvrirent la Bretagne de sang et de ruines.

La terreur se répandit rapidement des bords de la Loire jusqu'aux rives de l'Odé ; car si dans toute la Bretagne on jugea bientôt nécessaire d'emporter loin du pays les corps des Saints, les vases sacrés et tout ce qu'on avait de plus précieux, afin de soustraire à la profanation, à la destruction même, ces objets vénérés, le premier des corps de nos Saints bretons qui fut ainsi mis en lieu de sûreté, fut celui de saint Corentin. M. du Marhallac'h dit que ces précieux restes, ayant été exhumés, restèrent quelques années cachés dans le diocèse ; mais que les alertes

devenant plus fréquentes, il fut résolu que l'on confierait la dépouille de saint Corentin à une contrée moins exposée aux incursions des Barbares.

Dom Plaine établit que le corps du Patron de la Cornouaille fut divisé en plusieurs parties :

1^o Quimper en aurait gardé au moins un bras, comme cela ressort d'un inventaire de 1219. (Cartulaire de Quimper.)

2^o Entre 910 et 920, le monastère de Saint-Magloire de Léhon, près Dinan, possédait une partie notable des restes de saint Corentin ; il y a lieu de croire que cette possession datait de la première translation (876-880).

3^o Montreuil, sur les confins de la Flandre et de la Picardie, reçut, avec une partie considérable des ossements de saint Corentin, l'unique exemplaire connu de sa vie, et le corps de saint Conogan. La ville de Montreuil confia ce triple dépôt à l'abbaye de Sainte-Sauve.

Que sont devenues les reliques conservées d'abord à Quimper, à Léhon, à Montreuil ?

1^o Quimper a perdu depuis très longtemps ce bras, qui avait certainement disparu quand notre ville reçut celui qu'il s'agit d'honorer aujourd'hui.

2^o Les reliques de saint Corentin ne firent à Léhon qu'une halte temporaire. Au commencement du x^e siècle (910-920), les Normands, gagnant toujours du terrain, Salvator, évêque de Saint-Malo, et Junanus, abbé de Saint-Magloire de Léhon, reçurent simultanément avis du Ciel qu'ils devaient sans retard emporter, hors de Bretagne, les corps saints dont ils avaient la garde, s'ils voulaient les soustraire à la profanation. En conséquence, ces deux saints personnages, obéissant aux ordres d'En-Haut, franchirent les limites du pays breton et arrivèrent jusqu'à Paris. De l'église de Saint-Barthélemy, une partie peu notable de ces reliques fut donnée à Corbeil, où elles furent déposées.

Plus tard, l'abbaye de Marmoutiers obtint la plus grande partie des reliques de saint Corentin transférées à Paris, et en particulier la tête, mais il en demeura certainement des portions importantes dans la ville royale ; elles restèrent sous la garde

des moines de Saint-Magloire (1). Vers la fin du XII^e siècle, Philippe-Auguste en obtint une part pour un monastère de vierges qu'il fondait alors près de Mantes, au diocèse de Chartres. Ce monastère prit le nom de Saint-Corentin, plusieurs princesses du sang royal de France y ont choisi leur sépulture. Une seconde part fut donnée à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, pendant les guerres de religion. La portion restée à Saint-Magloire de Paris, après avoir appartenu à l'oratoire du cardinal de Bérulle, est maintenant dans l'église de Saint-Jacques du Haut Pas, mais pêle-mêle avec d'autres reliques, sans qu'on sache laquelle est bien de saint Corentin.

En résumé, Léhon passe son trésor à Paris, Paris le cède à Marmoutiers, mais en distribue des parties aux églises de Corbeil, de Saint-Magloire, de Saint-Victor et de Saint-Corentin, près Mantes.

3^e On ignore ce que sont devenues les reliques conservées à Montreuil ; elles auront probablement péri pendant la Révolution.

Il nous reste donc à examiner ce qu'il advint des reliques transférées à Marmoutiers.

II

La grande abbaye sanctifiée par le séjour de saint Martin était riche en reliques. Comment vint-elle à joindre à son trésor les restes de saint Corentin ? Si nous ne pouvons hasarder que des hypothèses, du moins ces suppositions ne laissent pas que d'être plausibles ; je cite donc ici intégralement le rapport de M. du Marhallach : « Saint Martin de Tours, neveu du roi Grallon, avait été « le consécuteur de saint Corentin. Les moines de son abbaye de « Marmoutiers sollicitèrent et obtinrent de devenir les dépositaires « des ossements exilés. Ils en furent, pendant près de huit cents « ans, les gardiens trop fidèles : *ni les prières, ni les offes d'ar-* « *gent ne purent décider ces Français faux et cupides à restituer le*

(1) Ne pas confondre ici Saint-Magloire de Paris avec Saint-Magloire de Léhon nommé précédemment.

« *dépôt sacré.* » Que les moines de cette abbaye aient demandé les reliques de notre saint Patron, c'est donc possible, et probable même, mais leurs successeurs n'avaient à cet égard et sur l'époque de leur arrivée que des traditions confuses.

La translation des reliques de saint Corentin de Paris à Marmoutiers se rapporte probablement au XI^e siècle, car, jusque dans les premières années du X^e siècle, les Normands continuant leurs ravages en Touraine, les habitants de ce pays, loin de réclamer la possession de nouveaux corps saints, travaillaient au contraire à sauver ceux qu'ils possédaient déjà. Ils opérèrent ainsi les translations furtives de leurs propres patrons à Cormery, à Orléans, à Léré en Berry, à Marsat en Auvergne, à Chablis et à Auxerre, où les chanoines de Saint-Martin déposèrent les restes de leur illustre Protecteur. Enfin, ce qui montre jusqu'où pouvait aller la dévotion aux saintes reliques et le zèle pour leur conservation, les chanoines de la même basilique transportèrent à Solero en Italie les restes de saint Perpet, évêque de Tours !

Il fallut, après ces événements, qu'une certaine période de calme s'écoulât pour que la confiance pût renaître et qu'on songeât à combler les vides causés par les invasions normandes. En effet, les reliques ainsi transportées ne revinrent pas toutes en Touraine. Tours et Marmoutiers, privés de leurs anciennes possessions, en réclamèrent et en obtinrent de nouvelles ; et c'est ainsi que saint Corentin venait chez les Tourangeaux, pendant que saint Perpet restait exilé en Toscane.

Enfin, ce que n'avaient pu procurer les réclamations, dont parle notre vieux narrateur accusant la pieuse mais trop jalouse avarice des moines français, un évêque de Cornouailles put enfin l'obtenir, non sans peine toutefois. Quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait adressé sa première demande, et il ne la vit exaucée que quand il se fut rendu lui-même à l'abbaye, où pour la première fois probablement, saint Corentin recevait la visite d'un de ses successeurs.

Cet évêque, auquel nous devons la possession du bras de saint Corentin, s'appelait Guillaume Le Prestre de Lézonnet.

« Le mercredi, dixième mai mil six-cent vingt-trois, les véné-

« rables religieux, prieurs et convers de l'abbaye de Marmoutiers,
 « deument congrégés et assemblés en leur chapitre, président en
 « icelui vénérable frère Jacques Dhuissseau, docteur en droit canon
 « et grand prieur de la dite abbaye, sur la demande faite par
 « Monseigneur le Révérendissime Evêque de Cornouaille, en pré-
 « sence de Monseigneur le Révérendissime Evêque de Saint-Malo
 « et d'autres personnes notables d'église, à ce qu'il plaise à la
 « compagnie et assemblée des dits religieux luy octroyer et dé-
 « partir quelques parcelles ou reliques du corps de saint Corentin,
 « autrefois évêque de la dite église de Cornouaille, qui repose en
 « l'église de cette dite abbaye; sur quoi recueillis les avis et com-
 « muns suffrages, les dits capitulants ont unanimement consenti
 « et accordé l'effet de la dite demande, eu égard à celle que le
 « Révérendissime Evêque en avait faite, il y a environ quatre ans,
 « et pour ce faire ont député présentement vénérable et discret
 « frère Louis Blanche, prieur de Saint-Martin de Laval, et Fran-
 « çois Durand, son secrétaire, pour lever les dites reliques, avec
 « révérence deue et convenable, dont a été dressé le présent
 « acte, en présence des dits Révérendissimes et des dits capitul-
 « lants. Fait le jour et an que dessus.

« Et plus bas ont signé : Guillaume Le Prestre, évêque de
 Cornouaille. — Guillaume, évêque de Saint-Malo. — R. Guedien,
 chanoine et prévost de Blaslay. — J. Odespung, chanoine de
 Rennes, prieur de l'isle Tristan de Douarnenez. — Tho. Hary,
 chanoine et député du clergé de Vannes. — Symon, chanoine de
 Rennes et député du clergé du diocèse. — Julien Le Texier, cha-
 noine de Cornouaille.

« DHUISSEAU, grand prieur.

« Par commandement de mon dit sieur le grand prieur,

« DE LOYNES.

« Et en conséquence du dit acte, les dits Révérendissimes
 « Evêques cy-dénommés, assistés des susdits et vénérables reli-
 « gieux, prieur et convers du dit Marmoutiers, se sont transportés
 « derrière le grand autel où repose la châsse du dit corps de saint
 « Corentin ; où, après les cérémonies, suffrages et oraisons du dit
 « Saint chantés, les religieux y commis ont ouvert la dite châsse

« et en ont levé une parcelle qui paraît être un os de la cuisse,
 « laquelle parcelle a été délivrée en présence des susnommés, entre
 « les mains de Révérendissime père en Dieu, Guillaume Le Prestre,
 « Evêque de Cornouaille, pour en faire dire de foy partout où il
 « appartiendra. A été le présent acte dressé par les dits Révéren-
 « dissimes Evêques, grand prieur, religieux du dit Marmoutiers
 « et plusieurs autres qui ont signé les dits jour et an que dessus.

« Ainsi signé à la minute : Guillaume, E. de S^t-M. — Guill.
 Le Prestre, E. de Cor. — J. Dhuissseau, grand prieur. — R. Gue-
 dien, prévost de Blaslay. — Odespung, chanoine de Rennes, prieur
 de l'isle Tristan, vicaire général de Mons^{sr} l'archevêque de Tours
 en Bretagne. — L. Blanchard. — F. Durand, sous-secrétaire.
 Th. Hary. — Symon. — Guillaume Joar, chanoine de S^t-Malo. —

« DHUISSEAU, grand prieur.

« Par commandement de mon dit sieur le grand prieur,

« DE LOYNES. »

Le titre original de cet acte de donation (qui est en même temps
 une attestation d'authenticité) est écrit en caractères très nets du
 xviii^e siècle. En outre des signatures manuelles, il porte le sceau
 de l'abbaye de Marmoutiers. Ce sceau représente saint Martin,
 crossé et mitré, entouré de ses moines, têtes découvertes et le capu-
 chon rabattu.

Les mots suivants sont écrits en abrégé dans l'exergue: « *Si-
 gillum fratrum, capituli et abbatis majoris monasterii Turonensis,
 ad causas.* » Cet exergue a été déchiffré par M. de Grandmaison,
 archiviste de Tours.

Il y avait cinq ans seulement que Guillaume Le Prestre de Lé-
 zonnet occupait le siège épiscopal de Quimper, quand il demanda
 pour la première fois aux moines de Marmoutiers une relique de
 saint Corentin ; il était évêque depuis neuf ans, quand il se rendit
 à Tours avec l'évêque de Saint-Malo (pour délibérer sur les affai-
 res de la province ecclésiastique dont la Bretagne faisait alors par-
 tie), et qu'il obtint l'objet de son désir.

Comme pour donner encore plus d'autorité à la pièce rédigée
 par le grand prieur, il dressa de concert avec Guillaume Le Gou-

verneur, l'acte suivant qui se lit sur le revers du parchemin où est inscrit le premier authentique :

« Nous, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique,
« évêques de Saint-Malo et de Cornouailles, Louis Odespung, cha-
« noine de Rennes, prieur de l'isle Tristan, à Douarnenez, grand
« vicaire de Mgr l'archevêque de Tours en Bretagne, Symon,
« chanoine de Rennes et député du dit diocèse, Thomas Hary,
« chanoine et député de Vannes, attestons pour plus ample foi,
« avoir été présents à tout ce qui est porté aux dits actes inscrits
« de l'autre part et les avoir signés, dont les originaux sont
« demeurés aux archives de l'abbaye de Marmoutiers-les-Tours ;
« et vu en outre plus signer par J. Dhuiseau, grand prieur de la
« dite abbaye, R. Guedien, prévost de Blaslay et chanoine de Saint-
« Martin au dit Tours, Le Blanchard, prieur de Saint-Martin de
« Laval, (1) F^e Durand, sous-secrétaire, et par commandement du dit
« sieur grand prieur G. de Loynes, scribe du chapitre de la dite
« abbaye, et scellé du sceau ordinaire, duquel les dits religieux
« ont accoutumé se servir dans tous les actes publics qu'ils font.
« Et ce pour relever le doute qu'on aurait, ou pourrait avoir, de
« la vérité pour en reconnaître le seing et sceaux des dits reli-
« gieux ; attendu que l'on transporte les dits actes en lieux éloi-
« gnés du dit Marmoutiers, nous avons à cet effet, outre nos seings
« manuels, apposé et mis les sceaux de nos armes avec le signe
« des sus-nommés, et fait contresigner le présent acte par nos
« secrétaires. Fait à Tours, les jour et an que dessus, où nous
« étions assemblés pour traiter des affaires du clergé de la pro-
« vince de Tours.

« GUILLAUME, év. de Saint-Malo.

« Guillaume LE PRESTRE, év. de Corn. ;

« — Th. HARY.

« ODESPUNG, SYMON.

« Par commandement des Révérendissimes évêques de Saint-
Malo et de Cornouaille.

« J. GERVAIS, *sec.* »

« LE TEXIER. »

(1) C'est évidemment le même prieur qui est appelé par erreur Louis
Blanche dans l'acte précédent, mais signe à cette pièce même : L. Blanchard.

III

« Les délibérations de la province de Tours terminées, Mgr
Le Prestre de Lézonnet revint en Bretagne, fier de sa conquête.

« Enfin la cathédrale allait posséder une parcelle de ces reli-
ques qu'elle avait tant regrettées, qu'elle réclamait en vain depuis
700 ans ! »

Ce n'est pas cependant ce qui eut lieu. L'évêque la transporta
dans son manoir de Kervégan, en la paroisse de Scaër, où elle
demeura dix-sept ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de ce prélat.

Si celui-ci ne s'était pas pressé de remettre à son église la reli-
que dont il avait voulu autrefois l'enrichir, les chanoines, au
contraire, par l'empressement qu'ils mirent à entrer en possession
du Bras de saint Corentin, témoignèrent de leur pieuse impatience.

« Le jour même du décès de leur évêque, ils trouvèrent la
relique dans une armoire et, quoique le chanoine Le Texier, pré-
sent à la délivrance du reliquaire à Tours, le reconnut parfaite-
ment, ils crurent devoir procéder à un nouvel examen. Le papier
collé sur la châsse fut déchiré à la jonction du couvercle, qui fut
ensuite fixé à l'aide d'un cordon. Il fut scellé des armes du défunt
et du sceau du chapitre. On dressa de ces opérations le procès-
verbal suivant :

« D'autant que deffunt Révérend Père en Dieu, messire Guil-
« laume Le Prestre, vivant, évêque de Cornouaille, par son tes-
« tament de dernière volonté, rapporté le jour d'hier, septième de
« novembre mil six cent quarante, aurait déclaré avoir en son
« manoir de Kervégan certaine relique de saint Corentin, laquelle
« il ordonnait être rendue en son église et cathédrale de Cor-
« nouaille, et par le même testament, légua une somme de
« quinze cents livres pour aider à faire une châsse à mettre la
« dite relique.

« Après le décès dudit seigneur évêque, arrivé à deux heures
« après le minuit de ce jour, huitième des dits mois et an, après
« avoir été confessé, communie et reçu le sacrement de l'extrême-

« onction par humble et dévot religieux frère Yves Pinsard, docteur de Paris, chanoine théologal de Cornouaille, en présence dudit Pinsart, des vénérables et discrets Etienne Pollart, archidiacre de Poher et chanoine de Cornouaille, Julien Le Texier, aussi chanoine de Cornouaille, Bertrand Boullay, recteur de Plouan, messire Jean Montescot, recteur de Trémeur, messire Nicolas de Lesandenez, seigneur de Rubiez et l'un des exécuteurs testamentaires du dit seigneur évêque, aurait été défermée et ouverte une grande armoire en laquelle aurait été trouvée la dite relique, qui est l'os d'un des bras de l'épaule au coude, enveloppée dans un taffetas vert, dans une petite casse longue de bois, couverte de papier et de ficelle, et qui avait été cachetée du cachet du dit sieur Le Texier, qui était présent et assistant mon dit seigneur de Cornouaille lorsqu'il obtint la dite relique de l'abbaye de Marmoutiers, et dit le dit sieur Le Texier, que le procès-verbal qui en fut fait à la dite abbaye se trouvera au manoir épiscopal de Saint-Corentin, et se sont les dits Pollart et Le Texier chargés de rendre en l'église cathédrale de Cornouaille la dite relique, qui a été mise en la dite casse, reliée de la dite ficelle et cachetée du cachet du dit défunt seigneur évêque.

« Fait au manoir de Quervégan, le huitième jour de novembre mil six cent quarante.

« F.-YVES PINSART, théologal. — N. DE LESANDENEZ. — Bertrand BOULLAY. — J. MONTESCOT. — POLLART.

« LE TEXIER. »

Comme on le voit par le procès-verbal qui précède, dans la relique qui aux moines de Marmoutiers avait paru être un os de la cuisse, les chanoines de Quimper avaient reconnu avec raison « l'os d'un des bras de l'épaule au coude », en d'autres termes, un humérus. Quelques personnes, qui sans doute n'avaient pas eu le temps de la réflexion, auraient trouvé dans cette confusion un motif de doute pour l'authenticité de la relique. A cette appréhension un peu étrange, il n'y a qu'à répondre avec l'auteur du

Rapport : « Grâce pour les moines de Saint-Martin ! A Marmoutiers, peut-être même à la Pierre-qui-Vire, n'y avait-il pas d'anatomiste ! »

A peine le Bras de saint Corentin avait-il été déposé dans le trésor de la cathédrale (8 novembre 1640), qu'une peste affreuse désola la ville (1643). C'était un châtimement : « un libertin et un yvrogne avait renversé et brisé la statue de saint Corentin, qui décorait la fontaine de ce nom, située à l'extrémité du faubourg de la rue Neuve, et les magistrats de la ville ayant laissé impunie une pareille impiété, Dieu avait vengé saint Corentin en frappant de la peste la maison du coupable, d'où la contagion avait bientôt gagné tous les quartiers de Quimper. »

Parmi les prêtres et les religieux, qui étaient restés dans la ville pour assister les habitants, était un Père Jésuite que sa piété a rendu célèbre ; il s'appelait Pierre Bernard. « Un matin, excité par le bruit qui se faisait dans la rue, il mit la tête à la fenêtre, vit qu'on portait plusieurs personnes à la maison de santé, et apprit que la maladie avait déjà enlevé le tiers des habitants. Pénétré de compassion, il se prosterna devant le crucifix, et dit : « Mon Sauveur et mon Dieu, n'avez-vous pas quelque serviteur fidèle à qui vous daigniez déclarer vos saintes volontés ? Faites-lui connaître, entre tous les Saints qui sont dans le Ciel, quel est celui que nous devons présentement invoquer, et à qui vous voulez donner ce reste d'habitants que la peste va nous ravir, si votre miséricorde n'en arrête le cours. »

« Aussitôt un Ange apparut au Père Bernard, dont il fut si effrayé, que s'il n'avait trouvé son prie-dieu à quoi se tenir, il serait tombé à la renverse. Il entendit très-distinctement ces paroles : « C'est à S. Corentin que l'on doit avoir recours. » Il connut en même temps, par une lumière intérieure, que Dieu voulait que dans les calamités publiques on invoquât les saints patrons des lieux affligés. Il trouva M. l'Official à la porte du collège, et lui dit, avec un air assuré et plein de confiance, que si l'on faisait un vœu public à S. Corentin, ce saint évêque, patron de la ville, apaiserait la colère de Dieu. L'Official persuada la même

chose au Procureur Syndic de la ville, qui assembla les bourgeois à leur maison commune.

« Tous, sur la parole du P. Bernard, dont on leur fit le rapport, firent vœu de placer honorablement dans l'église cathédrale le Bras de S. Corentin. Dès qu'on eut fait le vœu, la peste cessa (d'après la tradition, le mal s'arrêta où il avait commencé, c'est-à-dire vis-à-vis la fontaine de saint Corentin).

« Le P. Bernard se servit de cette occasion pour renouveler le culte du Saint, qu'on avait négligé. Il fit rétablir la fontaine qui porte son nom, et sous la voûte qui couvre cette fontaine, il fit mettre une statue neuve du Saint, emporta dans son manteau les débris de celle qui y était auparavant, les rejoignit, et plaça cette figure dans la cour du collège pour y être exposée à la vénération des écoliers. Il sollicita ensuite la ville à s'acquitter de son vœu, ce qu'elle fit, en portant en procession avec beaucoup de magnificence le Bras de S. Corentin enfermé dans une châsse, et en le plaçant dans la cathédrale. »

Précisément, pour placer la Relique dont Dieu avait fait l'instrument du salut dans leur vieille cité, les bourgeois de Quimper firent construire à grands frais un jubé qui servit de clôture à l'entrée du chœur. Ils firent preuve en cette circonstance d'une louable générosité ; mais l'idée même d'élever à une semblable place une lourde construction de vingt-cinq pieds de haut, était en complet désaccord avec un goût éclairé. Nous n'avons donc nullement lieu de regretter aujourd'hui que Jacques Castellan, entrepreneur des bâtiments civils, et Le Goarre, maire de Quimper, de concert avec l'évêque et les vicaires épiscopaux de l'église constitutionnelle, aient fait disparaître en 1791 « le jubé magnifique, élevé sur de hautes colonnes de marbre », qui excitait tant l'admiration du bon Père Maunoir.

Ce fut sur ce jubé (sorte de tribune à laquelle aboutissait un escalier tournant), que le grand évêque René du Louët, successeur de Guillaume Le Prestre de Lézonnet, transporta solennellement le Bras de saint Corentin, déposé jusque là au trésor de l'église. Cette translation se fit le 3 mai 1643. (Le vœu des habi-

tants de Quimper avait été formulé le jour de la Purification, 2 février précédent.)

A partir de ce moment, la relique fut vraiment le palladium de notre ville. On y avait recours surtout dans les grandes calamités ; mais, afin de montrer quelle importance on attachait à « la descente du Bras de saint Corentin », on ne l'effectuait que très rarement, « dans les nécessités urgentes et après avoir épuisé toutes les ressources. »

Cette solennité se renouvela trois fois :

Le 28 août 1768,

Le 8 juillet 1782,

Le 6 mai 1785.

La première fois, elle fut célébrée par Auguste-François-Anni-bal de Farcy de Cuillé, les deux autres fois par Toussaint Conen de Saint-Luc, de vénérable mémoire.

Les motifs furent toujours les mêmes : la trop grande abondance de pluies qui faisait craindre beaucoup pour les biens de la terre.

Le même cérémonial fut invariablement suivi. Le maire et les échevins faisaient célébrer d'abord trois processions pour obtenir de Dieu un temps favorable, puis ils présentaient leur requête à l'autorité ecclésiastique. Cette requête ayant été agréée, la cérémonie était annoncée le dimanche au prône, et le même jour à midi par le son de toutes les cloches. Après le sermon, deux dignitaires du Chapitre montaient au jubé, en compagnie d'un diacre et d'un sous-diacre revêtus des ornements de leur ordre. Ils ouvraient la porte de l'endroit où était enfermée la relique, nettoyaient la châsse, et la descendaient sur un brancard qui avait été préparé.

Elle était portée en grande pompe sur l'autel de saint Corentin-d'en-Bas, c'est-à-dire à l'entrée du chœur, du côté de l'Épître. Là, venaient former une couronne autour d'elle : le chapitre, le clergé de la cathédrale et de Saint-Mathieu, les Cordeliers, les Capucins, le Présidial et l'Hôtel-de-Ville.

N'y avait-il pas un beau spectacle dans ce touchant accord du clergé séculier, des ordres religieux et des magistrats de la cité pour honorer et supplier leur commun Protecteur ? Pendant cette

cérémonie, on chantait l'hymne *Pange solemnes*, puis chaque membre du clergé allait baiser la relique, après quoi se chantaient solennellement les Vêpres et l'office de Complies. Alors seulement, se faisait la procession du Bras de saint Corentin à l'intérieur de l'église, dont on faisait le tour trois fois. Les deux chanoines dignitaires qui avaient descendu la relique la portaient sur leurs épaules ; quatre diacres l'accompagnaient, et six grenadiers fusiliers l'entouraient pour contenir la foule qui était prodigieuse. Les reliques de saint Ronan et les autres reliques que possédait la cathédrale, (les principales étaient la tête de saint Conogan, une partie du bras de saint Maudet, des os de sainte Radegonde reine de France, et de saint Armel, une chaussure de sainte Anne), étaient portées avant le Bras de saint Corentin que précédait immédiatement la statue d'argent du saint Patron. Autour du reliquaire on portait quatre flambeaux allumés.

La procession finie, on déposait la relique sur une des tables de marbre du sanctuaire, du côté de l'Épître ; après le chant d'un répons à saint Corentin, le célébrant disait l'oraison du Saint et l'oraison pour obtenir un temps favorable.

Pendant les huit jours que la relique restait exposée à la vénération des fidèles, la grand'messe et les vêpres se chantaient avec solennité et la procession se faisait dans le même ordre, avec le même concours du clergé, des religieux, des magistrats et du peuple.

Le samedi, à midi et à sept heures du soir, le son de toutes les cloches annonçait la procession générale par laquelle se faisait la clôture de l'Octave. Le dimanche après Complies, tous ceux qui avaient eu rang dans les processions précédentes, et en outre Kerfeunteun et Locmaria, (cette manière de dire fait supposer qu'il s'agissait non-seulement du clergé de ces deux églises, mais aussi du peuple de ces deux paroisses), se rendaient à Locmaria. Pendant la semaine, chacun des chanoines, par rang d'ancienneté, avait rempli les fonctions de célébrant, mais en ce jour, ce rôle appartenait nécessairement à l'évêque.

Le XVIII^e siècle, pendant lequel se produisaient ces supplications solennelles, ne compte certes pas parmi ceux qu'on appelle

les siècles de foi. Et combien, cependant, la génération dont nous avons connu les derniers représentants manifestait encore de respect pour le Bras de notre saint Corentin et de confiance en sa puissante intercession ! N'est-ce pas à ces manifestations éclatantes que nous devons la conservation de notre ancien trésor ? Dieu n'aura pas permis, au temps où tant d'autres saintes reliques étaient profanées ou perdues, qu'un objet tant aimé fût anéanti pour toujours.

IV

Comment le Bras de saint Corentin faillit disparaître, comment et par qui il fut sauvé, M. du Marhallac'h l'a raconté d'une manière telle qu'il est impossible de ne pas citer ici textuellement son rapport :

« Le jour de la fête de saint Corentin, le 12 décembre 1793, les citoyens de Quimper furent réveillés par les clairons et les tambours qui battaient le rappel.

« La garnison, la garde nationale prirent les armes ; les canonniers étaient à leurs pièces, mèches allumées.

« Sur le Champ-de-Bataille, on faisait les apprêts d'une fête qui devait être présidée par la Déesse. Sa statue était élevée sur un piédestal qu'un Tyrtée, dont le génie était à la hauteur de l'emploi, avait décoré des rimes suivantes :

Périssent les tyrans,
Périssent les despotes,
Crèvent les ci-devant,
Vivent les sans-culottes !

« Les troupes devaient marcher à l'assaut de la superstition et protéger le désordre.

« A leur tête s'avance un homme coiffé d'un long bonnet rouge écarlate, enfoncé jusqu'aux yeux. Son menton se perd dans une vaste cravate, et entre ces deux pièces de toilette proéminent une grosse paire de moustaches, un nez rouge et deux pommettes frottées de vermillon.

« Ce masque s'appelait Dagorn. Il enfonce les portes ouvertes de la cathédrale, traverse la nef et le chœur, fait sauter avec la pointe de son sabre la porte du tabernacle, monte sur l'autel, et devant une foule moins recueillie que stupéfaite, il dépose ses ordures dans les vases sacrés.

« Il jette le voile du tabernacle à une des femmes du club, qui le remercie « de ce bonnet pour son premier-né ». Ce fut le signal du pillage. Les statues, les stalles, les confessionnaux sont mis en pièces, les tableaux sont percés de coups de baïonnette, les tombeaux violés et les ornements dispersés. Toutes les richesses de l'église disparurent en un clin-d'œil.

« Les débris furent transportés sur le Champ-de-Bataille, où ils devaient alimenter le feu de joie, qui termina la fête de saint Corentin.

« Dagorn accourut, fit un nouvel appel aux sans-culottes, aux dames du club, aux filles de la rue voisine, et mena une ronde joyeuse autour de ces trophées qui flambaient.

« *Les personnes dignes de foi*, qui crurent voir brûler les authentiques, et, dans leur charité, s'abstinrent de nommer le coupable, faisaient sans doute allusion à ce patriote du lendemain, chevalier de Saint-Louis la veille, qui essaya par l'ostentation de son zèle de se faire pardonner d'honorables antécédents. Ce personnage se tenait entre les danseurs et les flammes, et rejetait scrupuleusement dans la fournaise tous les débris qu'elle laissait échapper. Ce nouveau chevalier de l'incendie n'eut pourtant pas toutes les gloires qu'on lui prête. De pieux fidèles, incorrigibles fanatiques, avaient fait disparaître plus d'un ossement et plus d'un parchemin.

« La razzia de Dagorn n'avait pu s'accomplir en cachette. Il avait fallu quelques jours pour vaincre les résistances municipales. On s'attendait au jour de fête.

« Vers le milieu de la rue Neuve vivait, dans la crainte de Dieu et l'estime des hommes, un maître menuisier du nom de Sergent. Vivement affligé des nouveaux malheurs qui allaient fondre sur l'Eglise, il sentit son dévouement croître avec le péril. Il gagna la confiance du sous-diacre Mougeat, qui était au service

des prêtres constitutionnels de la cathédrale. Tous deux, au péril de leur vie, résolurent de disputer aux sans-culottes les reliques les plus précieuses du trésor de Saint-Corentin.

« Ils déroberent le bras du saint Patron et sa petite châsse, la nappe des *Trois gouttes de sang*, le reliquaire de saint Jean Dis-calcéat et quelques autres. Dans la nuit du 8 au 9 décembre, chargés de leurs pieux larcins, ils traversent la rue Neuve, gravissent le sentier de Pen-ar-Stanc, et bientôt évitent tous les chemins battus. Au moindre bruit, ils se tapissent au fond des doutes, ils se glissent le long des haies et, après de cruelles angoisses, ils frappent à la porte du presbytère du Petit-Ergué.

« Il était alors habité par un prêtre assermenté, Yves-Claude Vidal. Il les reçut avec bienveillance, consentit à devenir leur complice et fut pendant deux ans un receleur fidèle.

« Le 29 juillet 1794, la France fut délivrée de Robespierre. Il y eut un moment de réaction : un décret ordonna de rendre les églises au culte.

« La veille de la fête de saint Corentin, le 11 décembre 1795, le sous-diacre et le maître menuisier se présentèrent de nouveau au presbytère du Petit-Ergué. Le curé Vidal leur rendit le bras de saint Corentin, qu'il avait gardé deux ans et deux jours. »

On allait donc, célébrer le lendemain la fête de notre saint Patron ; c'était en même temps le second anniversaire des horribles profanations de Dagorn et de sa bande. Mougeat et Daniel Sergent avaient bien choisi leur jour ; ils s'y étaient même préparés, car dans l'atelier du maître-menuisier avait été façonné l'humble reliquaire destiné à remplacer l'ancienne châsse d'argent.

« Le lendemain la sainte Relique fut portée en procession autour du sanctuaire ravagé. Elle fut ensuite placée à l'entrée du chœur contre le gros pilier du côté de l'Epître. »

La procession du 12 décembre 1795 ne rappelait guère les splendides solennités de 1643, 1768, et les suivantes ; elle n'a pas laissé dans la mémoire des contemporains ce souvenir enthousiaste avec lequel les vieillards d'avant la Révolution aimaient à rappeler ce qu'ils avaient vu en 1782 et 1785. Et cependant, elle s'est bien réellement faite à la suite de la restitution qui vient d'être relatée ;

mais ceux qui furent les témoins de l'une et de l'autre n'étaient pas les vrais fidèles ; la cathédrale était desservie par des prêtres schismatiques ; Mougéat, Sérandour et les autres ecclésiastiques, dont tout-à-l'heure nous trouverons les signatures, avaient prêté le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé.

Les catholiques, qui n'avaient que de l'horreur pour les intrus, ne durent guère triompher et se réjouir en voyant entre les mains de ces hommes la Relique soustraite aux profanations. Plus tard, quand par suite du Concordat, l'union se fit entre les catholiques et les fauteurs du schisme, aucune translation solennelle, aucun acte extraordinaire ne vint provoquer l'attention des fidèles sur ce Bras de saint Corentin, qui restait là près de la porte du chœur sans qu'aucun évêque vint y apposer son sceau, en reconnaissant celui de ses prédécesseurs, et réveiller la dévotion endormie.

On le voit, pour croire que cette relique était bien le Bras de saint Corentin, le public chrétien a droit de demander des preuves ; l'autorité ecclésiastique les a bien exigées ! Ces preuves, les voici : elles consistent en trois documents qui se complètent et qui s'éclairaient réciproquement.

Le premier est une narration manuscrite de M. Loëdon, qui fut 55 ans maire du Petit-Ergué. Sa mémoire toujours vénérée dispense d'insister sur son caractère. Écrivant pour le clergé, il s'exprime en latin. La pièce originale se trouve sur le registre où le Conseil de fabrique du Petit-Ergué consigne ses délibérations.

En voici la traduction :

« En 1793, des hommes qui avaient juré la perte de l'État, des prêtres et du culte, ravagèrent les temples comme des fanatiques, brisèrent les statues comme des iconoclastes, profanèrent les reliques comme les Barbares du Nord.

« Les suppôts qu'ils avaient à Quimper s'efforçaient d'imiter toutes les iniquités qui se commettaient à Paris.

« C'est pourquoi M. Mougéat, sous-diacre de l'église cathédrale et gardien du trésor, pressentant ce qui devait arriver, pensa qu'il devait, avant tout, soustraire aux impies les reliques des Saints. En conséquence, il s'unit à des hommes religieux et sages. Pendant la nuit, ils portèrent à cette église d'Ergué-

« Armel des boîtes et des linges contenant les reliques des Saints qui avaient honoré la Cornouaille. Le dépôt sacré fut enfermé dans une armoire de la sacristie et confié à la garde de M. Vidal, prêtre qui remplissait alors les fonctions de recteur de la paroisse (M. Daniélou, pasteur titulaire et canonique, étant détenu en prison). La translation des reliques s'est faite de nuit (du six au cinq des ides de décembre) du 8 au 9 décembre 1793. Comme on l'avait bien prévu, le jour des ides (12 décembre 1793), l'impiété se déchaîna dans l'église cathédrale : les statues sont renversées, brisées, brûlées.

« Après la mort de Robespierre, le temple est rendu au culte chrétien. Quelque temps après, le dit M. Mougéat et M. Sérandour, se faisant appeler vicaire de la cathédrale, vinrent reprendre leur dépôt et le rapportèrent à Saint-Corentin. Ils ne laissèrent dans l'armoire que le reliquaire de saint Jean Discalceat et deux autres reliquaires.

« Le soussigné a été témoin de ce fait et, à dater de ce jour, les clefs de l'armoire ne lui furent plus confiées. »

Cette pièce a été écrite et signée par M. Loëdon, maire (*rector temporalis*), le 12 mai 1802.

Il résulterait de cet écrit que, pendant le séjour du Bras de saint Corentin dans l'armoire de la sacristie, M. Loëdon était dépositaire des clefs de cette armoire.

Dans les temps de trouble, certaines notions qui semblent élémentaires sont quelquefois oubliées et laissées de côté, en pratique, par les hommes les plus consciencieux. Le vénérable M. Loëdon, dans la notice qu'il a rédigée et dans les lignes mêmes qui viennent d'être citées, montre combien il était attaché à l'unité catholique ; et cependant il n'hésita pas à remettre le Bras de saint Corentin à Mougéat et à Sérandour (ce dernier avait non seulement prêté le serment schismatique, mais pendant la Terreur il avait lâchement renoncé à ses fonctions).

Si je relève ici la conduite du maire du Petit-Ergué, ce n'est certes pas pour lui infliger un blâme, mais bien pour expliquer ce qui peut paraître étrange dans la conduite de Daniel Sergent.

Si un homme d'une foi éclairée, d'une instruction peu commune,

d'un courage et d'un dévouement à toute épreuve comme M. Loëdon, a pu remettre aux usurpateurs de la cathédrale le Bras du saint Patron, y a-t-il lieu de s'étonner quand on voit le menuisier Daniel Sergent, homme d'une instruction très-incomplète (à en juger par son orthographe), sauver cette même relique de concert avec un fauteur du schisme, et après l'avoir soustraite à toute profanation jusque-là, la livrer aux intrus ?

Nous croyons, pour notre part, que dans les grands bouleversements il se produit bien des événements de ce genre.

En tout cas, ni Monseigneur Dombideau, ni Monseigneur de Poulpiquet, ne virent dans Daniel Sergent un renégat de l'Église catholique. A sa mort l'Évêché fit proposer à sa famille l'érection d'un monument qui perpétuerait le souvenir de l'héroïque courage du sauveur de nos reliques les plus saintes.

Quand son fils aîné fut mort, l'Évêché offrit à ses enfants orphelins l'admission au petit-séminaire de Pont-Croix, en reconnaissance des services rendus autrefois par leur grand-père. Ces propositions n'eussent jamais été faites pour honorer la mémoire et récompenser les services d'un schismatique reconnu.

Le second document est l'acte par lequel les ecclésiastiques assermentés de l'église de Saint-Corentin attestèrent la restitution du Bras sacré. Il n'y avait pas, en décembre 1795, d'évêque constitutionnel du Finistère : Alexandre Expilly avait été guillotiné à Brest le 22 mai de l'année précédente ; Audrein ne devait le remplacer que le 22 juillet 1798 (jour où l'on devait voir encore combien les vrais fidèles oublient la loi qui défend de communiquer avec les schismatiques, et où la cathédrale vit accourir en nombre les catholiques curieux de voir sacrer évêque un prêtre régicide) (1).

Ce furent donc les vicaires épiscopaux, (comme on disait alors), qui rédigèrent le procès-verbal suivant :

« Nous, vicaires épiscopaux du Finistère, certifions à qui il « appartiendra que cette cassette renferme les reliques du bras « de saint Corentin ; qu'avant le 12 décembre 1793, elles étaient « renfermées dans une cassette d'argent qui fut enlevée le dit

« jour où le vandalisme exerça ses fureurs dans cette ville en bri-
« sant et renversant les autels, en hâchant les confessionnaux,
« en déchirant les tableaux, en brûlant les statues des Saints sur
« le Champ-de-Bataille ; que cependant nous eûmes le bonheur
« de sauver ces reliques ; que l'authentique a été perdu ; que
« des personnes dignes de foi nous ont rapporté qu'un envoyé
« des Vandales, que nous connaissons et que nous nous abstenons
« de nommer pour ne pas perpétuer le souvenir de sa scéléra-
« tesse impie, avait jeté dans le bûcher que formaient les statues
« ledit procès-verbal ; que nonobstant l'enlèvement de l'authen-
« tique, nous sommes certains que ce sont ici les reliques du
« bras de saint Corentin ; que les dites reliques furent transportées
« de nuit chez Yves-Claude Vidal, curé ou recteur d'Ergué-
« Armel, par Dominique Mougeat, sous-diacre, et Daniel Sergent,
« homme honnête et digne de confiance, demeurant rue Neuve ;
« que le dit Sergent a apporté à la sacristie de Saint-Corentin,
« le onze décembre dix-sept cent quatre-vingt-quinze, une cas-
« sette de bois colorée de gris, moulures et sculptures rouges et
« bleues ; qu'elle a été bénite par Louis-Marie Sérandour, vicaire
« épiscopal ; qu'on y a déposé lesdites reliques en présence des
« soussignés.

« En foi de quoi, nous avons signé avec les témoins, le 11 dé-
« cembre 1795 (le 20 frimaire, 4^e année républicaine).

« R.-J. BOURBRIA, vic. g. — J. LE GAC, vicaire. —

« L. SÉRANDOUR, vic. gén. — DURAND, vic. —

« J. GOASGUEN, vic. — Claude VIDAL, curé d'Ergué-Armel. — KERLEN. — BIHAN, marchand.

« — MOUGEAT, sous-diacre. — SERGENT, menu-
« zier. — MARCHAL. — Yves-Jean SCÉAU. —

« J.-L. CAVELLIER. — GUINO, curé d'Elliant. »

Ce serait ici le lieu de constater que, malgré l'affirmation du procès-verbal qui précède, les authentiques déjà cités au cours de ce travail existent tous, et je parle des pièces originales ; mais, il ne serait nullement impossible que des *duplicatas* de ces actes aient été placés dans la châsse d'argent du Bras de saint Corentin, emportés par les terroristes, et brûlés solennellement.

(1) *Annales de l'Église constitutionnelle*, citées par M. Téphany.

Constatons encore avec le rapport de M. du Marhallac'h que, si l'écrit de Sérandour n'a aucune autorité canonique (1), il n'en est pas moins un document curieux, qui a une valeur historique incontestable. L'auteur de cet écrit et même tous les signataires faisaient preuve non-seulement de bonnes intentions, mais de courage, et la procession du 12 décembre 1795 fut un acte d'indépendance en face d'un pouvoir hostile à tous les cultes et à tous les prêtres, jureurs ou non.

Le troisième et dernier document est la lettre suivante que Daniel Sergent écrivit en 1805, et que sa famille conserve avec un soin jaloux. « Quoique le temps en ait déjà rongé quelques lambeaux, que son auteur n'ait pas pour la grammaire tout le respect possible, elle est plus glorieuse pour sa famille que bien des parchemins délivrés par la Chancellerie. »

« L'an quatre-vingt-treize du vandalisme et de la terreur et du règne de Robespierre indigne représentant du peuple, le plus grand sélérat qui est paru jamais au monde. Le sélérat fit renverser les église catolique de France, entre autre légglise catédral de St-Corentin le jour du pardon. Tous les statues fut brullé le même jour ver les quatre heur du soir sur le chem de bataille par une horte de sellérat et par ordre de Robespierre, le temple profanné, les hotelle renversais, les ministres du Seigneur chassai, le cannon chargé à mitraille braqué sur le peuple. J'ai eu le bonneur de sovai les relique présieu qui étai à St-Corentin. Entre autre les relique de saint Corentin, la nappe *des trois goutte de cens*, les relique de saint Renan, évêque, la tête de saint Magloire. (suivent quelques lignes dont les lacunes du papier ne permettent pas de saisir le sens).

« Deux an après on acortais une église à chaq commune hé au prestre de reprandre leur fonctions sur la surveillance du corre constitué. Alore nous prime possexion de l'église St-Corentin dés nué de tous. Les vitrages brisais les hotelle renversai et tout brullai. Il n'avais restais que les quatre muraille et un tableau de l'hotelle de la victoire persai des cou des bayonnette.

(1) Devant l'Eglise, tout témoignage des hétérodoxes et des dissidents, quels qu'ils soient, est frappé de nullité.

« Setai une triste spectacle. Je contribué de mon mieux et de mon pouvoir et de mon ministere a rétablir les hotelle pour rétablir le culte du Seigneur a prais de deux anné de barbari et de carnage pour le jour de saint Corentin, jour remarquable, je portai à la fabrique deux reliqueaire, l'un pour saint Corentin et l'autre pour le miracle *des trois goutte de cens*. Je remis ses dépos sacrés à la cacistie en presence des viquaires à nombre de sinque et de douze notables qui a cette efet dresser un proceverbal qui fut signé de moy, des viquaires et des notables, après qui on fit la prosesion au tour de l'église avec le dépos présieu avant la grand mese. En suite de goy il fut posai une à chaque pile de l'hotelle, celui de saint Corentin à droite et celui *des trois gouttes de cens* à la goche. Je sertifie sette écri comme au tems de vérité que ceux qui ouvriront la boette des reliques de saint Corentin trouveront les proseverbeau qui constat la vérité.

« DANIEL SERGENT,

« *maître menuzié.* »

On le voit donc, en 1795 la Relique fut rendue, et rendue, je le répète, aux prêtres schismatiques.

Dominique Mougeat, sous-diacre assermenté, et Daniel Sergent l'avaient cachée à Ergué-Armel. Après la mort de Robespierre, ce même Mougeat, et, non plus Sergent, mais le prêtre assermenté Sérandour sont allés la reprendre au lieu où elle avait été déposée, et elle leur a été rendue par M. Loëdon, le maire si catholique du Petit-Ergué. (1) (Voir la note à la page 36.)

Les catholiques fidèles et les schismatiques se rencontrent donc ici et se prêtent un mutuel secours pour sauver le Bras de saint Corentin ; ce mutuel secours nous étonne, mais c'est un fait indéniable, et qui, après tout, n'est pas sans explication possible.

Quand Daniel Sergent écrivit sa lettre en 1805, s'il avait avancé une fausseté, il eut été facile de le lui démontrer dans sa propre famille. Mais tous croyaient si bien à l'identité du Bras de saint Corentin et de la Relique restituée sous ce nom, que celle-ci restait toujours exposée à l'entrée du chœur sans qu'une seule réclamation se soit élevée.

Elle demeura, en effet, à cette place comme en font foi les in-

ventaires de la cathédrale des 17 février 1807, 26 avril 1812, 16 juillet 1814, 12 janvier 1818, 3 septembre 1821. En 1825, un nouvel inventaire est dressé : le Bras de saint Corentin n'y figure plus.

V

Avant d'examiner ce qu'il advint du Bras de saint Corentin à partir de 1821, n'est-il pas nécessaire d'étudier, tout d'abord, comment une Relique aussi précieuse, resta ainsi négligée et reçut des honneurs si incomplets pendant une période de plus de vingt ans ?

« Pour bien apprécier les faits, il est important de tenir compte du milieu dans lequel ils s'accomplirent. Reportons-nous un instant à l'époque du Concordat : nous y trouverons peut-être le moyen de concilier des propositions qui nous semblent aujourd'hui contradictoires.

« Lorsque Bonaparte crut devoir rétablir le culte, il résolut de tenir la balance égale entre les prêtres pros crits et les prêtres constitutionnels, et de les obliger à travailler ensemble à l'exécution de ses desseins... ; mais aucune puissance humaine ne pouvait assoupir les ressentiments qui fermentaient au fond des cœurs.

« La butte Saint-Hervé était encore tachée du sang d'Audreïn, l'évêque régicide, et des fenêtres de la Préfecture actuelle on avait vu couler, il y avait à peine dix ans, celui des Riou et des Raguénès.

« Quelques évêques refusèrent d'accepter une alliance qui leur semblait monstrueuse. L'horreur des schismatiques les jeta dans un autre schisme.

« Le Bras de saint Corentin eut sa *Petite Eglise*. Les anciens titres qui constataient son authenticité étaient cachés ou détruits. Pouvaient-ils être suppléés par le procès-verbal de 1795 rédigé par des prêtres assermentés ? Les prêtres fidèles, qui avaient confessé leur foi au prix de leur sang, allaient-ils s'incliner devant

une prétendue décision canonique imposée par des gens qui avaient renié l'Eglise ? Il fallait s'y soumettre ou répudier la Relique : il y eut des répulsions invincibles. »

Le temps aurait forcément calmé cette espèce de rancune que les prêtres les plus vénérables, et probablement leur évêque avec eux, semblaient garder au Bras de saint Corentin ; mais, une circonstance heureuse en elle-même et qui sembla tout concilier, modifia profondément la situation.

M. Keransquer, qui avant la Révolution avait été, avec M. Dombideau de Crouseilles, vicaire général de Mgr de Boisgelin, archevêque de Tours, fit savoir à son ami, devenu évêque de Quimper, qu'il avait recouvré une Relique de saint Corentin, seul reste du dépôt conservé à Marmoutiers, et qu'il se proposait de lui en faire cadeau.

Il serait donc inexact de dire que cette Relique fut demandée, et que cette demande avait pour objet de combler une lacune produite par la disparition du Bras de notre saint Patron. M. Keransquer l'offrit de son propre mouvement, Mgr Dombideau l'accepta, et après l'avoir laissée séjourner pendant un certain temps à la communauté des Ursulines de Quimperlé, il la fit transférer à la cathédrale. Il écrivit à ce moment un mandement où il est question de la réception de la Relique, des honneurs qui doivent lui être rendus, de la place qu'elle doit occuper, mais surtout de l'éclatant succès d'une mission qui vient d'être donnée à la paroisse Saint-Corentin, et de la nécessité pour les fidèles de repousser énergiquement les doctrines impies.

Le grand évêque, qui gouvernait alors avec tant de sagesse le diocèse de Quimper, n'attacha donc point à la réception du don de M. Keransquer une importance assez grande pour qu'on puisse en conclure qu'il écartait absolument le Bras sauvé par les assermentés ; mais, « il profita très-habilement de ce présent pour calmer l'irritation des esprits, tout en conservant intact le culte des Reliques de saint Corentin. »

Désormais, dans le clergé, les prêtres qui n'avaient jamais failli dans leur fidélité à l'Eglise avaient donc à vénérer une Relique qui n'avait point subi « l'hospitalité de Vidal et la bénédiction de

Sérandour » ; tandis que les anciens fauteurs du schisme, malgré leur retour à l'unité, réservaient peut-être la préférence dans leurs hommages pour le Bras qui témoignait évidemment du bon vouloir et du courage du sous-diacre Mougeat et du recteur intrus d'Ergué-Armel. Parmi les fidèles, ceux qui étaient en rapports directs et intimes avec les prêtres de la cathédrale devaient nécessairement partager les répulsions ou les préférences de leurs amis du clergé ; mais, pour la grande masse, qui plusieurs fois pendant la Révolution avait semblé pactiser avec le schisme, tout en restant au fond du cœur attachée à l'unité (comme je l'ai déjà dit), elle devait garder la neutralité entre la Relique des confesseurs de la Foi et la Relique sauvée par les intrus. Aux yeux du grand nombre, « le Bras de saint Corentin n'avait pas plus cessé d'être vénérable pour avoir été dix ans au pouvoir de ces derniers, que la vraie Croix pour avoir passé quatorze ans chez les Perses et deux siècles sous les pieds d'une statue de Vénus. »

Dans cet état des esprits et ce concours de circonstances, chacun pouvait donc trouver la satisfaction de sa dévotion personnelle. Les anciens constitutionnels comprirent la réserve de l'évêque et n'eurent pas à lui demander d'authentifier officiellement le Bras de saint Corentin ; ils durent être heureux, au fond du cœur, en voyant le prélat reconnaître, par les différents inventaires précités, la continuité et, jusqu'à un certain point, la légitimité du culte rendu à ce Bras sacré.

Un acte, qui à Quimper put passer à peu près inaperçu, montra encore mieux la croyance personnelle de Mgr Dombideau à cette authenticité : il permit qu'une parcelle fut détachée de la Relique et donnée à la paroisse de Plonévez-Porzay ; ceci se passa en 1819.

Cet ensemble de faits m'amène à dire un dernier mot sur la conduite de Daniel Sergent. On a dit qu'il était absolument à la dévotion des schismatiques, que ceux-ci en avaient fait leur homme d'affaires, et qu'il avait volontiers accepté cette situation.

— Je crois savoir qu'avant la Révolution française il était déjà chargé des travaux de menuiserie à la cathédrale. Lorsque l'Eglise constitutionnelle fut organisée dans la ville de Quimper, le schisme ne se manifestait pas encore avec le caractère odieux qu'il devait

prendre plus tard. D'abord, l'évêque légitime était mort, par conséquent l'intrusion d'Alexandre Expilly n'allait pas jusqu'à l'usurpation d'un siège possédé par un prélat légitime ; les personnes peu instruites purent donc ne pas bien comprendre où devait mener la désobéissance aux ordres du vénérable Pie VI, et ne pas voir que le prétendu évêque du Finistère était un révolté. Le menuisier de la cathédrale aimait son église, on le voit bien dans l'écrit qui a été cité plus haut ; d'autre part, les prêtres assermentés, abandonnés par les catholiques plus clairvoyants, ne demandaient pas mieux que d'avoir dans leur troupeau des gens estimés ; or, d'après leur témoignage, Sergent était « un homme honnête et digne de confiance ». Gagné par les manifestations de cette confiance qu'ils lui témoignaient, retenu par son attachement à l'église qu'ils desservaient, et où il aimait à travailler, fut-ce sous leurs ordres, il s'adjoignit à Mougeat pour sauver tout ce qu'il put recueillir des reliques conservées à Saint-Corentin. Quand le Bras, qu'il vénérât et du salut duquel il avait lieu d'être fier, fut restitué à cette même église de nouveau desservie par les mêmes intrus, il signa avec les prétendus vicaires épiscopaux le procès-verbal que ceux-ci destinaient à remplacer les anciens authentiques.

Non-seulement la raison que j'ai fait valoir plus haut, c'est-à-dire la gratitude de l'autorité épiscopale, mais aussi l'estime et l'affection que lui ont portées des personnes ennemies déclarées du schisme, prouvent bien qu'on pourrait seulement lui reprocher de n'avoir pas bien compris la culpabilité de ses communications avec des hommes que l'Eglise rejetait.

Moi-même, élevé sous les yeux de ma grand'mère, femme vénérable qui, ayant vu la Révolution, gardait le souvenir de ce qu'il s'était passé à Quimper pendant cette période, je l'ai entendue raconter comment elle avait failli être tuée par un des gendarmes qui conduisait à la mort M. Raguénès, ami de sa famille ; comment elle avait soustrait aux profanations la statue de saint Jean-Discalcat ; je l'ai souvent entendue parler de la vénération qu'elle gardait pour la mémoire de Daniel Sergent, qu'elle avait très particulièrement connu. Or, je sais que non-seulement sa fidélité à l'Eglise, mais même ses convictions politiques très-arrêtées l'au-

raient rendue sévère et peut-être injuste pour quiconque aurait formellement adhéré au schisme et aux principes révolutionnaires.

Tout ce qui précède a rapport à l'époque où le Bras de saint Corentin était vénéré, quoique d'une manière à coup sûr insuffisante. Quimper possède encore (et puisse notre ville le posséder longtemps) un de ceux qui prièrent devant la châsse exposée à l'entrée du chœur. Le Révérend Père de Saint-Alouarn se rappelle que ses parents lui montraient à la cathédrale le pauvre reliquaire fabriqué en 1795, et en l'invitant à prier lui disaient : « Là est le Bras de saint Corentin. »

Je tiens ce témoignage du Révérend Père lui-même. Quand, une fois ses études finies, il revint à Quimper, la Relique n'était plus à sa place d'autrefois. C'est entre 1821 et 1825 qu'elle a été déplacée, si nous en jugeons par les inventaires de ces deux années.

Les ruines étaient entassées dans la cathédrale ; la sacristie était dans l'état le plus déplorable. « De nombreux ouvriers, en escouades pacifiques, dirigés par des hommes que le zèle de la maison du Seigneur dévore, vont rendre à la basilique ses premières splendeurs. » Hélas ! ils allaient surtout lui donner son premier badigeon ; mais du moins le chœur allait être déblayé et la sacristie élargie. MM. de Mauduit et Goardon prirent les tombeaux qui renfermaient, l'un, *les nappes des trois gouttes de sang*, l'autre, *le Bras de saint Corentin*, et leur donnèrent dans la sacristie un refuge provisoire..., du moins, c'était leur intention. Qui donc l'ignore ? Il n'y a rien de définitif comme le provisoire !

Plus d'un fidèle dira : le clergé n'a-t-il pas été coupable au moins de négligence, en laissant se prolonger cette situation ?

Eh bien ! la vérité, c'est que dans les affaires de ce genre les responsabilités peuvent très-bien ne peser sur personne en particulier. MM. de Mauduit et Goardon agissaient sagement en écartant des saintes Reliques toute profanation, même involontaire, de la part des ouvriers chargés des travaux de restauration.

Mais, à quel moment précis l'autorité de l'évêque, du chapitre ou du curé était-elle obligée d'intervenir pour rendre au culte le Bras de saint Corentin ?

Les ressources de la fabrique n'étaient pas considérables ; elles

permirent de faire un reliquaire bien modeste pour *les trois gouttes de sang*, une niche pour l'*ossiculum* de saint Corentin. Attendait-on le moment où elles permettraient aussi de remplacer l'ancienne châsse d'argent qui avait disparu en 1793 ?

Qui pourrait répondre à cette question ? Ce qui est certain, c'est que le séjour à la sacristie commença en 1825, et peut-être plus tôt, et dura sans interruption jusqu'en 1879.

Le Bras de saint Corentin ne fut, cependant, pas complètement oublié pendant cette période. De loin en loin, un étranger venait demander à le visiter. Parmi les prêtres du chapitre, de l'évêché ou du clergé paroissial, il y en eut constamment quelques-uns qui connaissaient l'existence de cette Relique et qui la virent plus d'une fois. Les serviteurs de l'église la connaissaient aussi ; mais, en général, les habitants de Quimper et presque tous les prêtres en ignoraient l'existence. Il semble que l'oubli complet, absolu, était bien près de se faire, et cependant, c'est à ce moment que la lumière se produisit ou du moins se prépara. Il est inutile d'ajouter que ceux-là mêmes qui avaient vu la Relique, se demandaient tout naturellement, du moins dans les dernières années, si c'était bien là le Bras de saint Corentin. Serait-il téméraire de dire que le jugement de plus d'un dût pencher vers la négative ? Ce qui est certain, au moins, c'est que personne n'avait une confiance absolue.

VI

« M. de Penfentenyo, administrateur provisoire de la cure de Saint-Corentin, voulut connaître tout le mobilier de sa cathédrale. A la veille de la fête de saint Corentin, le 9 décembre 1879, les ouvriers de M. Daoulas étaient employés à remettre divers objets, épars, à leurs places respectives. Leur patron (M. Daoulas, fils) accompagna M. l'administrateur provisoire dans la sacristie haute. Ils entrèrent dans la salle du Chapitre et aperçurent au fond d'une armoire, une caisse grisâtre, dont les moulures avaient été décorées de peintures rouges et bleues. M. Daoulas en retira une petite

châsse, fermée par un couvercle, autour duquel pendaient les lambeaux d'un cordon de soie. Le couvercle enlevé, on découvrit l'humérus d'un bras droit, soigneusement enveloppé dans une étoffe de soie verte. »

Quoiqu'aux yeux de M. de Penfentenyo cette rencontre fut vraiment une découverte, (bien du temps s'écoula avant qu'il ne sut que l'existence de ces boîtes et de cette Relique était déjà connue d'un petit nombre), il ne parla guère du trésor qu'il avait trouvé, mais cependant, il ne s'imposa pas sur ce point un silence absolu. Le fait s'était produit au mois de décembre, j'en entendis parler pour la première fois le mardi de Pâques 1880.

Au mois d'août de la même année, je devins habitant de Quimper. Plusieurs fois, dans les mois qui suivirent, j'entendis parler de la Relique trouvée, mais surtout j'entendis exprimer le regret qu'on n'eût pas quelque donnée sinon certaine, du moins quelque peu probable, avant de saisir l'autorité épiscopale d'une affaire qui pouvait être importante.

Enfin, je fus chargé d'étudier ce que pouvait bien être cette Relique.

Si je suis obligé de parler de moi-même, on me le pardonnera ; je suis arrivé à la partie la plus importante de mon travail, puisqu'il s'agit de prouver que la Relique si non perdue, du moins de plus en plus négligée à la sacristie, est bien le Bras de saint Corentin. Je sens donc la nécessité d'une grande clarté dans le récit, et je ne trouve pas d'autre moyen d'exposer les faits avec clarté et précision que de raconter les choses comme elles se sont passées à ma connaissance.

J'ai déjà dit que ma grand'mère avait connu très-intimement Daniel Sergent ; or, elle m'avait dit bien des fois que cet homme respectable avait sauvé le Bras de saint Corentin. Une petite fille de Sergent, M^{lle} Rosine Brisson, morte à Concarneau, m'avait dit plusieurs fois la même chose en me parlant de son grand père, dont elle était justement fière.

J'étais habitué à croire ces deux personnes, dont la mémoire était très-sûre, surtout pour les souvenirs de cette sorte.

Mais, en ce qui concerne le Bras de saint Corentin, je ne les

croyais pas ; la raison en est bien simple : s'il avait été sauvé, on l'aurait vu réparaître ; or, jamais je n'avais entendu dire que la sacristie possédât une Relique qu'on put supposer être ce Bras.

Mon ignorance et mon incrédulité avaient duré jusqu'en 1877. En cette année, avait paru un livre, fruit d'un long et consciencieux travail : *La monographie de la Cathédrale de Quimper*, par M. Le Men, archiviste du département. Aussitôt son apparition, j'en avais acheté et lu un exemplaire. Or, à ma grande stupéfaction, j'avais trouvé vers la fin du volume ces lignes, que tout le monde peut lire à la page 357 de cet ouvrage :

« La relique du Bras de saint Corentin existe encore aujourd'hui dans la cathédrale. On verra, par le procès-verbal suivant, comment elle fut préservée de la destruction en 1793. » Et, à la suite, se trouvait reproduit intégralement l'acte des vicaires épiscopaux, c'est-à-dire l'attestation de la restitution faite le 11 décembre 1795.

Ma grand'mère et M^{lle} R. Brisson ne s'étaient pas trompées !

En 1880, il y avait donc trois ans que je croyais à la conservation du Bras de saint Corentin et que je faisais des vœux pour le voir réparaître à la lumière.

De toutes les pièces citées plus haut, les deux authentiques de Marmoutiers, l'authentique dressé à Quimper après la réception de la Relique, l'acte de M. Sérandour, je savais presque par cœur les fragments cités dans la monographie. Quand je me trouvais pour la première fois en présence de la Relique trouvée par M. de Penfentenyo et M. Daoulas, je ne pus donc hésiter longtemps sur la manière de diriger mes recherches ; je retrouvais en effet :

1° « Une cassette de bois colorée en gris, moulure et sculpture rouges et bleues. » (Procès-verbal des vicaires épiscopaux.)

2° Dans cette cassette, « une petite casse longue de bois, couverte de papiers. » (Authentique de Quimper, 16 novembre 1640.) Cette seconde cassette, beaucoup plus étroite et plus basse que la première, lui est à peu près égale en longueur, même extérieurement, de sorte qu'elle était placée en diagonale dans la première boîte.

J'avais donc devant moi la cassette « que Sergent avait ap-

portée à la sacristie de Saint-Corentin », et d'autre part la cassette venue de Marmoutiers au manoir de Kervégan en Scaër, et de Kervégan à Quimper.

3° Dans cette cassette, je trouvais une pièce de taffetas vert. (Authentiques de Quimper, 1640 et 1643.)

4° Cette pièce de taffetas enveloppait un os très dur et presque poli ; une parcelle avait été enlevée à l'une des extrémités. Je portai cet os, dans son enveloppe et sa cassette, à M. le docteur Chauvel, fils, qui reconnut un *humérus*, « qui est l'os d'un des bras de l'épaule au coude ». (Même authentique.)

Après ces préliminaires, je me mis en rapport avec M. l'abbé Peyron pour continuer mes recherches ; j'examinai le tableau, dressé par lui, des armes des évêques de Quimper, et je comparai à ces armoiries les sceaux rompus, mais bien conservés, sur la petite cassette. Je reconnus ainsi :

1° Le sceau de Guillaume Le Prestre de Lézonnet : « la dite Relique a été mise en la dite casse, reliée de la dite ficelle et cachetée du cachet du dit deffunt seigneur évesque. » (Authentique de 1640.)

2° Le sceau de René du Louët, qui visita et reconnut la Relique en 1643, et pour cela rompit le cachet de son prédécesseur.

3° Le sceau du Chapitre de Quimper. Un quatrième sceau existe, mais je ne pus pas le reconnaître. Je penchais à croire qu'il appartenait à Julien Le Texier, chanoine de Cornouailles, compagnon de voyage de Guillaume Le Prestre à Tours et à Marmoutiers.

En cela, je me trompais.

Le résultat de cette première étude n'était pas complet comme celui de l'enquête qui en fut la suite naturelle ; mais, il y avait cependant des éléments bien suffisants pour dire : « Voilà le Bras de saint Corentin. » Pour le présenter à la vénération des fidèles, il fallait bien aller plus loin encore et répondre aux objections qui devaient se présenter.

Mgr l'évêque de Quimper, jugea que les présomptions d'identité entre la Relique conservée à la sacristie et le Bras de saint Corentin étaient assez sérieuses pour donner lieu à une enquête

que ferait un représentant de sa propre autorité ; il chargea de ce soin M. l'abbé Jégou, vicaire général, qui accepta, mais mourut sans avoir accompli ce travail.

M. l'abbé du Marhallac'h fut chargé de le reprendre. Grâce en soient rendues à Dieu ! M. le Vicaire général poursuivit cette œuvre avec une persévérance et une activité, une précision et une sûreté de recherches, dont nous n'avons plus qu'à constater l'heureux résultat.

C'est en particulier à ses patientes investigations que nous devons de connaître tout ce qui a été dit sur le culte rendu au Bras de saint Corentin depuis 1795 jusqu'à son déplacement entre 1821 et 1825. Sans le *rapport*, en effet, tous ignoreraient aujourd'hui la mention qui est faite de la Relique dans les différents inventaires, mention si importante, qu'elle suffit pour répondre à toute objection sérieuse.

Dans l'étude que je termine et où les extraits du *Rapport* occupent une si grande place, la lumière est faite sur le quatrième sceau que je n'avais pu reconnaître : ce sceau, qui est reproduit jusqu'à huit fois sur la cassette, appartient à Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, et fut par lui apposé à Marmoutiers même.

Quand M. du Marhallac'h écrivit son rapport, on ignorait encore généralement que quelques ecclésiastiques avaient eu connaissance, depuis fort longtemps, de la Relique conservée à la sacristie et regardée comme étant le Bras de saint Corentin. M. le Vicaire général partageant cette ignorance, intitula un de ses articles : « Une découverte énigmatique. » On peut dire que le mot était vrai à un certain point de vue ; d'ailleurs, le résultat n'en est pas moins important.

En adoptant les conclusions du *Rapport* de son grand Vicaire, Mgr Nouvel a reconnu comme authentique le Bras de saint Corentin, le 12 novembre 1885, et le rend à notre vénération le 12 décembre 1886. Un siècle s'est écoulé depuis le jour où Toussaint Conen de Saint-Luc le descendit du jubé pour la dernière fois. Plus de soixante ans sont passés depuis qu'il a cessé d'être honoré à la porte du chœur.

Il revient ! puisse-t-il rester toujours étendu sur sa vieille cité pour la bénir ! Puisse-t-il bénir avec elle la Cornouailles tout entière et cette noble terre de Léon qui ne sépare plus du nom de son saint Pol le nom de notre saint Corentin !

FIN

Note renvoyée de la page 25. — On a vu à la page 21 que, d'après l'écrit du maire du Petit-Ergué, Mougeat et Sérandour allèrent reprendre leur dépôt. C'était après la mort de Robespierre, et une note marginale de M. Loëdon indique d'une manière précise la date de 1794.

Cependant, j'ai transcrit à la page 16 quelques lignes du *Rapport* de M. du Marhallac'h, d'après lesquelles, le 11 décembre 1795, Mougeat et Daniel Sergent se seraient présentés de nouveau au presbytère du Petit-Ergué, et le curé Vidal leur aurait rendu le Bras de saint Corentin, qu'il aurait gardé deux ans et deux jours.

Ni l'écrit de M. Loëdon, ni le procès-verbal des vicaires épiscopaux ne parlent d'une seconde visite. Je pencherais donc à croire qu'après la Terreur, les reliques prises à Ergué-Armel demeurèrent cachées à Quimper jusqu'à ce qu'on crût le moment favorable pour les rendre à la vénération.

AUTEL DE SAINT-CORENTIN

Le panneau en relief ornant le nouvel autel montre :

« Comment le Révérendissime père en Dieu, J. Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers, octroya le Bras de saint Corentin à l'illustrissime et Révérendissime Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouailles. »

Pour reconnaître chacun des personnages, il faudrait commencer par l'extrémité la plus rapprochée du fond de la chapelle.

On trouvera ainsi :

1° G. de Loynes, scribe de l'abbaye de Marmoutiers ; il tient la boîte où va être déposée la Relique.

2° Louis Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'isle Tristan à Douarnenez.

3° R. Guedien, prévost de Blaslay, chanoine de Saint-Martin de Tours (ce chanoine est un peu caché par L. Odespung.)

4° Julien Le Texier, chanoine de Cornouailles (il est reconnaissable à l'aumusse, ancienne coiffure du Chapitre de Quimper.)

5° Moine portant la crose de G. Le Prestre.

6° G. Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouailles.

7° François Durand, secrétaire du prieuré de Saint-Martin de Laval, (il est à genoux et tient le Bras de saint Corentin, posé sur une étoffe de couleur verte.

8° J. Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers, (il indique par le geste, qu'il fait donation de la Relique).

9° Louis Blanchard (ou Blanche), prieur de Saint-Martin de Laval, (il est placé derrière le G. prieur de Marmoutiers ; c'est lui qui avec F. Durand, son secrétaire, avait été chargé de prendre ou lever le Bras de saint Corentin.)

10° Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo.

11° Guillaume Joar, chanoine de Saint-Malo.

12° Symon, chanoine de Rennes.

13° Thomas Hary, chanoine de Vannes.

Tous ces personnages ont été témoins de la donation et signataires de l'attestation d'authenticité du Bras de saint Corentin.

FÊTE DU 12 DÉCEMBRE 1886

DÉCORATION DU CHŒUR DANS LA CATHÉDRALE

BLASONS SUSPENDUS AUX COLONNES

(Commencer à l'entrée du chœur côté de l'Évangile.)

1. Guillaume Le Prestre de Lézonnet, qui obtint le Bras de saint Corentin des moines de Marmoutiers 1623.

2. Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, qui accompagna G. Le Prestre à Marmoutiers, et appliqua le sceau de ses armes sur la Relique.

3. René du Louet, successeur de G. Le Prestre, reconnut le Bras de saint Corentin et en célébra la translation solennelle, mai 1643.

4. Mgr D. A. Nouvel. — Les armes de Mgr sont naturellement placées au-dessus du trône épiscopal.

5. Bretagne.

6. Sceau de l'abbaye de Marmoutiers.

7. SS. Léon XIII (au-dessus du maître-autel).

8. Sceau du Chapitre de l'Eglise cathédrale, insigne Basilique de saint Corentin.

9. Ville de Quimper.

10. Cornouailles (en face du trône épiscopal). — (Jusqu'à la Révolution française, les évêques de Quimper portaient le titre d'évêques et comtes de Cornouailles.)

11. Annibal de Farcy de Cuillé, qui *descendit* le Bras de saint Corentin, 1768.

12. Toussaint Conen de Saint-Luc renouvela cette cérémonie, 1782, 1785.

13. M. l'abbé F. du Marhallac'h présenta son rapport à Mgr l'évêque de Quimper et de Léon et obtint l'acte par lequel le Bras de saint Corentin fut déclaré authentique, 1885.

Chapelle des Trépassés.

Armes de Monseigneur J.-M. Graveran, qui érigea les flèches de la cathédrale au moyen de la souscription appelée « le sou de saint Corentin », 1854.

Chapelle du Sacré-Cœur.

Armes de Monseigneur R.-N. Sergent, qui restaura la Cathédrale, 1857-1871.

DÉCORATION DE LA GRANDE NEF

INSCRIPTIONS DES ÉTENDARDS

I.

Pour soustraire
aux Normands
les Reliques
de S. Corentin,
Quimper
les confia
aux monastères
de Léhon
et de Montreuil.
IX^e siècle.

III.

Guillaume
Le Prestre
de Lézonnet,
Év. de Quimper,
reçut le Bras
de S. Corentin
des mains
de J. Dhuissseau
Grand-Prieur
de Marmoutiers.
10 mai 1623.

V.

Le Bras
de S. Corentin,
soustrait
à des profanations
imminentes,
fut confié
à l'église
d'Ergué-Armel,
8 décembre 1793,
et rendu à
cette cathédrale,
11 décembre 1795.

II.

Salvator,
Év. de S.-Malo,
transporta
les Reliques
de S. Corentin
de Léhon à Paris,
966,
d'où elles
furent données
à Marmoutiers.

IV.

Réception
du Bras
de S. Corentin
à Quimper,
8 Novembre 1640.
Peste de Quimper,
vœu de la Ville,
cessation du fléau,
2 février 1643.
Translation
3 mai 1643.

VI.

Monseigneur
D. A. Nouvel, O.S.B.,
Evêque de Quimper
et de Léon,
ayant reconnu
le Bras
de S. Corentin,
12 novembre 1885,
le rend
à la vénération,
12 décembre 1886.
Alleluia !